

La parution de « La Semaine de l'UEMOA » est suspendue à compter de ce numéro. Vous retrouverez votre bulletin hebdomadaire, lundi 14 septembre 2009.

Ouagadougou

Réunion des Ministres chargés des Infrastructures et des Transports Routiers des Etats membres de l'UEMOA

Les Ministres chargés des Infrastructures et des Transports Routiers des Etats Membres de l'UEMOA se sont réunis, vendredi 31 juillet 2009 à Ouagadougou, sous la présidence de M. Albert TOIKEUSSE MABRI, Ministre des Transports de la République de Côte d'Ivoire.

La réunion avait pour ordre de jour :

- l'examen et l'adoption des textes relatifs au statut du réseau routier communautaire et à l'harmonisation des stratégies d'entretien routier dans les Etats membres de l'UEMOA;
- l'examen et l'adoption des textes communautaires portant harmonisation de certaines dispositions en matière de sécurité routière.

Ces projets de texte ont été introduits par un rapport du Président de la réunion des Experts tenue du 27 au 30 juillet 2009.

Selon le communiqué final rendu public à l'issue des travaux, « le Conseil des Ministres a pris note des différents problèmes qui se posent dans le cadre de la définition et de la mise en place d'un schéma d'amélioration des infrastructures de transport routier dans l'espace UEMOA. Ces difficultés concernent notamment l'inexistence de textes communautaires harmonisés devant faciliter et améliorer la construction, l'entretien, l'exploitation et la gestion de ces infrastructures, conditions indispensables devant permettre à celles-ci de jouer pleinement leur rôle crucial dans le développement économique de notre sous-région.

Le Conseil des Ministres a aussi pris acte des préoccupations exprimées par la Commission de l'UEMOA relatives à l'insécurité routière grandissante dans l'espace de l'Union. En effet le Conseil a été informé de ce que 90%



Le présidium à l'ouverture de la réunion : le Ministre des Transports de la République de Côte d'Ivoire, entouré du Président de la Commission et du Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire, des Transports et du Tourisme,

des victimes d'accidents de la route sont concentrées dans les pays à revenu faible et moyen, notamment les Etats membres de l'UEMOA qui ont enregistré pour l'année 2007, 32 tués pour 100 000 habitants, bien au-delà de la moyenne mondiale qui se situe à 18 tués pour 100 000 habitants. Le Conseil a noté que cette situation préoccupante s'explique par la faiblesse des dispositifs nationaux de maîtrise et d'amélioration de la sécurité routière.

Le Conseil a donc jugé pertinent d'examiner les projets de textes communautaires de sécurité routière proposés par la Commission et qui visent à harmoniser les domaines suivants :

- Cadre de gestion national et régional de la sécurité routière ;
- Audit de sécurité routière ;
- Système d'information sur les accidents de la route ;
- Système de formation à l'obtention du permis de conduire ;
- Contrôle technique automobile ;
- Education à la sécurité routière dans les systèmes éducatifs.

Le Conseil a également fait un point sur l'application du Règlement N°14/2005/CM/UEMOA relatif à la charge à l'essieu ainsi que les initiatives en cours en matière de sécurité routière dans les Etats membres.

A l'issue des travaux sur les différents points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil des Ministres chargés des Infrastructures et des Transports des Etats membres de l'UEMOA a pris note des recommandations contenues dans le rapport et a convenu de ce qui suit :

Considérant que l'efficacité du secteur des transports routiers est un facteur crucial pour le développement économique de la sous région ;

Considérant qu'il convient de doter ledit réseau routier communautaire d'un statut juridique spécifiant les caractéristiques techniques fondamentales, les signalisations des routes communautaires ainsi que le niveau de service que ces routes doivent offrir aux usagers ; *(Suite en page 2)*



Vue partielle des participants

Considérant qu'une harmonisation des caractéristiques de construction et d'entretien du réseau routier communautaire serait de nature à améliorer la performance des services de transports routiers ;

Considérant la nécessité pour les Etats membres de s'engager résolument dans l'entretien efficace du réseau routier communautaire ;

Considérant l'impact négatif des accidents de la route sur la croissance économique ;

Considérant la nécessité d'engager des mesures de réformes destinées à rendre efficaces les dispositifs nationaux d'amélioration de la sécurité routière de manière à les élever aux standards internationaux ;

Considérant que la sécurité routière est une question de santé publique, d'efficacité économique et d'équité sociale.

Les Ministres chargés des Infrastructures et des Transports des Etats membres de l'UEMOA :

Approuvent le projet de Règlement portant adoption du statut du réseau routier communautaire, le projet de Directive portant harmonisation des stratégies d'entretien routier, les projets de Directives portant harmonisa-

tion de certaines dispositions en matière de sécurité routière dans les Etats membres de l'UEMOA et le projet de Décision instituant le Comité Régional de sécurité routière de l'UEMOA ;

Approuvent les recommandations formulées par les Experts, notamment :

1) la mise en place de fonds nationaux de sécurité routière dotés de mécanismes et de moyens de financement pérennes pour contribuer au financement des actions en la matière ;

2) la prise en compte de la gestion du domaine public routier concernant la pose et dépose des réseaux divers, l'occupation anarchique de l'emprise et, la désignation de l'Autorité chargée de la délivrance des permis d'occupation des domaines publics ;

Invitent le Conseil des Ministres statutaire à adopter les projets de textes en matière d'infrastructures et de sécurité routière dans l'espace de l'Union ;

Recommandent aux Etats membres de l'UEMOA de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'une application effective des projets de textes suscités ».

Programme de Facilitation du Transit Routier Inter-Etats

Inauguration des postes de contrôles de Kantchari et de Makalondi



L'UEMOA a procédé, samedi 1^{er} août 2009, à la remise officielle de deux postes de contrôles aux Autorités du Burkina et du Niger. La remise de ces deux infrastructures aux deux pays qui s'est déroulée, en grande pompe, au cours de deux cérémonies à Kantchari au Burkina Faso et à Makalondi au Niger, s'est déroulée en présence des représentants des Ministères de l'Economie et des Finances, des Transports et des Infrastructures, ainsi que des autorités administratives et coutumières, des hauts responsables de la police et des douanes, des opérateurs économiques, des transporteurs et des populations frontalières des deux pays.

C'est Monsieur Ibrahim TAMPONE, Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire, des Transports et du Tourisme, représentant le Président de la Commission, qui a présidé les cérémonies de remise. Il a déclaré que ces bâtiments sont transitoires en attendant la construction du poste de contrôles juxtaposés dont le site sera désigné de façon consensuelle par les deux pays.

En remettant ces installations aux Autorités burkinabé et nigérienne, Monsieur Ibrahim TAMPONE a rappelé l'objectif du programme de facilitation du transit routier inter Etats, adopté en 2005 : améliorer la compétitivité des économies des Etats membres de la sous-région, en rendant les échanges inter-régions plus fluides grâce à l'élimination des barrières non tarifaires sur les corridors, afin de parachever l'Union douanière tout en rapprochant la région du marché international ». Les postes de contrôles de Kantchari et de Makalondi visent donc la simplification des procédures de contrôle au point de passage entre



Vues partielles des participants

(Suite en page 3)

Images de la cérémonie d'inauguration des postes de contrôle de Kantchari au Burkina Faso...

les deux Etats pour les personnes et les marchandises. Tout ceci, dans l'optique affichée du traitement administratif et douanier plus simplifié et plus rapide, réduisant ainsi les coûts qui y sont associés ».

Monsieur Ibrahim TAMPONE a exhorté les autorités burkinabè et nigériennes « à choisir dans de meilleurs délais le site adéquat pour la construction du poste de contrôles juxtaposés. La construction de ces postes (une dizaine) est entrée dans sa phase active : celle de Cinkansé est achevée et l'ouvrage a fait l'objet d'une réception provisoire le 07 août 2009 ; les travaux du poste de Heremakono entre le Mali et le Burkina sont en phase de démarrage, les autres postes font l'objet d'études techniques préalables ou d'appels d'offres, a appelé Monsieur TAMPONE.

Tous les intervenants ont unanimement salué la construction de ces infrastructures qui, tout en permettant aux agents de la police et des douanes d'accomplir leur mission avec plus d'efficacité, contribueront à faciliter la circulation des biens et des services car avec ce dispositif, les transporteurs et les passagers gagneront beaucoup de temps : ils pourront, en un seul arrêt, remplir toutes les formalités policières et douanières. Ils ont appelé de tous leurs vœux la construction de postes de contrôles juxtaposés.

Construits en matériaux préfabriqués, en attendant le choix définitif par les deux Etats, d'un site unique pour l'implantation de postes de contrôles juxtaposés, les postes de contrôles de Kantchari et de Makalondi, se composent chacun de deux blocs de huit bureaux, d'un bloc servant de magasin. Ils sont équipés de mobiliers de bureau, d'un groupe électrogène, d'un forage, d'un château d'eau, d'une aire de stationnement et d'une voie raccordement à la voie principale. Leur coût est estimé à 430,827 millions de F CFA.



Accueil par les autorités administratives et coutumières de la délégation de la Commission conduite par le Monsieur Ibrahim TAMONE, Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire, des Transports et du Tourisme, représentant le Président de la Commission...



Coupe de ruban et dévoilement de la plaque inaugurale suivie de la visite des locaux et des installations techniques par le Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire, des Transports et du Tourisme et le représentant du Ministère de l'Economie et des Finances, en compagnie des responsables des douanes et de la police.



La Construction du poste de contrôles de Kantchari (photo) et celui de Makalondi ont coûté plus de 430 millions de FCFA



... et de Makalondi au Niger



Accueil de la délégation de la Commission par les autorités nigériennes sur le site de Makalondi.



Les Autorités administratives et les responsables des douanes et de la police du Burkina Faso ont fait le déplacement jusqu'à Makalondi



Monsieur Ibrahim TAMPONE, Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire, des Transports et du Tourisme, en conversation avec le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances du Niger



Le Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire, des Transports et du Tourisme et le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances du Niger procédant à la coupure du ruban et à la visite des locaux.



A Kantchari comme à Makalondi, les troupes d'animation ont chanté l'intégration et la solidarité entre les peuples



Chaque poste de contrôle est équipé d'un forage, d'un château d'eau et d'un groupe électrogène